

Réunion du conseil municipal du 19 décembre 2022

Présents : Gilles ORY, Agnès RAGOT, Bruno CATTENOZ, Patrick VUILLIER, Gérard BAULIEU, Laetitia PETITJEAN, Didier MOREAU, Catherine POLETTI-COTTON, Blandine EBRARD, Pascal JANUEL, Alan BLANCHOU

Absents excusés: Jean-Philippe MILLE (procuration à Laëtitia Petitjean), Stéphane MAGNIN (procuration à Gilles Ory), Pascal DIMANCHE (procuration à Patrick Vuillier), Olivier CHEGNION (procuration à Gérard Baulieu)

 Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2021
 Ces rapports sont votés à l'unanimité.

2) Vote A.C fonctionnement et investissement suite réunion CLECT GBM

Pour Bonnay - Fonctionnement : 34749,18 Investissement : -27 568,14 €

Vote pour: 15

3) Vote convention GBM voirie

La convention est votée à l'unanimité. Le montant reversé par GBM (prestations voirie).

Pour Bonnay : 20 450 €. L'Attribution de Compensation (A.C) à charge est de : Fonctionnement 4 514 + investissement 30 247 = 34 760 €. La charge comptable pour Bonnay : 34760 – 20450 = 14310 €

4) Délibération de mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir, dès le 1er janvier 2023, des crédits d'investissement sur le Budget principal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022. Montant 2022 : 27568,14 € - Quart reporté 2023 : 6892 €. Pour : 15

5) Vote Contrat territorial global

La signature de la CTG à l'échelle intercommunale devient la condition pour la reconduction et le maintien des dispositifs existants, et le développement d'actions nouvelles entre la Caf et les communes. Pas d'impact financier pour la commune mais obligation de voter le CTG. Pour : 15

6) Vote Règlement et taxe d'affouage

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote le règlement d'affouage et fixe le montant de la taxe d'affouage/affouagiste à 90 €. Pour : 15

7) Vote assiette coupe de bois 2023

Décision reportée.



8) Encaissement chèque Engie

Encaissement de la somme de 106,47 € pour trop perçu. Pour : 15

9) Décision modificative budget principal

Majoration du compte 657358 (Subvention fonctionnement autres groupements) de 10 000 € pour financer les compétences transférées : scolaire et petite enfance). Pour : 15

10) Modalités de financement matériel (tracteur et épareuse)

Le conseil municipal vote en faveur d'un crédit gratuit proposé par John Deere à raison de 4 annuités soit 60300 € (montant hors taxes restant à charge) et 15075 €/annuité. Pour : 15

11) Divers

- Réfection par le Conseil Départemental de la voie verte entre Moncey et Devecey. Étude par GBM sur cette même voie pour création d'une piste cyclable.
- Illuminations de Noël : Constat de l'absence d'illuminations de Noël dans la commune en raison du dysfonctionnement des prises sous la fontaine et sur l'îlot central, de la vétusté des guirlandes habituelles, d'une conjoncture d'économies d'énergie. Engagement du conseil municipal de proposer de nouvelles décorations en 2023.